



Preavis dans le cadre d'une crp

Par **stephane salaun**, le **20/07/2010** à **14:46**

Bonjour,

je suis licencié pour motif économique dans le cadre d'un plan social dans une entreprise de moins de 50 salariés.

Je vais signer une CRP. J'ai 1 mois de préavis payé que je ne ferai pas (j'en donne 2 à pôle emploi).

Puis-je exiger pendant 1 mois de pouvoir bénéficier de mes outils : voiture de fonction, PC, téléphone...) ?

Merci